



**Conférence Miniérielle sur la Coopération Halieutique entre les États
Africains riverains de l'Océan Atlantique
(COMHAFAT)**

SECRETARIAT EXECUTIF

**ATELIER DE
MISE A NIVEAU DES CAPACITES DES OBSERVATEURS NATIONAUX POUR**

1

NOTE CONCEPTUELLE ET PROGRAMME DE FORMATION

22 FEVRIER 2023

Table des matières

SECRETARIAT EXECUTIF	1
1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS	4
2.1. Objectif principal	4
2.2. Objectifs spécifiques	4
3. GROUPE CIBLE DE FORMATION	5
4. THEMATIQUES ET MODULES DE FORMATION	5
5. METHODOLOGIE	5
6. PLANNING ET LIEU DE FORMATION	5
7. ÉQUIPE DE FACILITATION	5
8. ÉQUIPE D'ORGANISATION	6
9. BESOIN MATERIEL ET MATERIEL DIDACTIQUE	6

1. CONTEXTE

Les programmes nationaux d'observation embarquée à bord des navires industriels de pêche constituent l'une des premières lignes de défense contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et les menaces qu'elle fait peser sur la gestion durable des pêcheries, et la conservation de la biodiversité marine. Bien que le rôle et le mandat des observateurs nationaux puissent varier considérablement d'un pays à l'autre, le contrôle de la conformité des navires aux normes et exigences nationales ou internationales pendant les sorties de pêche se place bien souvent au centre de leurs principaux objectifs. Les programmes d'observateurs représentent également une des rares méthodes permettant de collecter in situ (sur le lieu précis de pêche) une large gamme de données scientifiques susceptibles de contribuer à améliorer les estimations des stocks de poissons et établir des pratiques pertinentes de gestion visant à maintenir les populations des espèces exploitées à des niveaux permettant un rendement maximal.

Dans les pêcheries thonières de l'atlantique, les programmes d'observation scientifiques figurent au rang des éléments clés constitutifs du régime de dispositions spécifiques mis en place par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) pour le suivi, le contrôle et la surveillance des navires, ainsi que la collecte et la déclaration d'informations scientifiques pertinentes issues des activités de pêche dans sa zone de convention. La recommandation 16-14 de la CICTA prévoit ainsi, la mise en œuvre sur les navires relevant de son mandat, de programmes d'observation scientifique sous l'entière responsabilité financière des CPC États du pavillon auxquels s'applique la disposition. Les tâches assignées à ces observateurs couvrent principalement, la collecte de données sur les activités de pêche du navire, notamment l'estimation de la composition par taille et la destination des espèces, le prélèvement d'échantillons biologiques, la quantification des rejets et des prises accessoires, etc. Ces données sont ensuite transmises aux CPC ayant mandatés les observateurs. Ces dernières sont tenues de communiquer ces informations par des voies standardisées à la CICTA, qui les utilisent dans le cadre de ses travaux scientifiques.

Toutefois, en dépit de l'existence dans les pays africains riverains de l'Atlantique de programmes nationaux d'observateurs pleinement fonctionnels ou non, l'effectivité de la mise en œuvre de régimes d'observations scientifiques sur les navires opérant dans les pêcheries gérées par la CICTA reste encore relativement insuffisante. Ces défaillances relèvent de diverses causes sous-jacentes spécifiques à chaque pays, telles que les incompatibilités entre les mandats des observateurs nationaux (davantage axé sur le contrôle de conformité des navires) et les missions d'observation scientifique, les difficultés d'ordre juridique (notamment les questions de souveraineté des Etats Côtiers et parfois l'absence de cadre juridique régional), institutionnel,

administratif ou financier ou les contraintes méthodologiques et logistiques liées à la mise en œuvre de ces programmes dans certaines pêcheries. Parmi ces différents éléments, la disponibilité de ressources humaines suffisamment qualifiées pour assumer les tâches d'observation scientifique dans ces pays, figure au rang des facteurs les plus significatifs dans la mise en œuvre de programmes nationaux d'observateurs scientifiques.

Ainsi, dans l'objectif de renforcer les capacités de ses États Membres à se conformer au dispositif réglementaire de la CICTA en matière de conservation et de gestion des ressources thonières, la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), se propose d'organiser un atelier de mise à niveau des capacités des observateurs nationaux pour les missions d'observation scientifique. Cet atelier se concentrera sur le renforcement de la capacité des observateurs nationaux des États membres de la COMHAFAT à collecter, rapporter et améliorer la qualité des données à recueillir dans le cadre des activités d'observation scientifiques prescrites par la CICTA, en se focalisant spécifiquement sur les pêcheries thonières tropicales à la senne.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif principal

L'objectif principal de la formation vise à améliorer la qualité des données statistiques fournies par les États membres de la COMHAFAT à la CICTA.

2.2. Objectifs spécifiques

La réalisation de cet objectif s'appuiera sur 4 objectifs satellites déclinés ci-dessous :

- Le renforcement des capacités des agents des services de pêches à l'identification des espèces fraîches et congelées relevant du mandat de la CICTA ;
- Le renforcement des capacités des agents de collecte aux méthodologies d'échantillonnage et de collecte de données halieutiques ;
- Le renforcement des capacités des services de pêche des EM à la gestion et au traitement des données de pêche thonière, (utilisation des outils logiciels dédiés de collecte, et de traitement des données halieutiques) ;
- Le renforcement des capacités des services de pêches à l'utilisation des outils et procédures de déclaration à la CICTA (objectifs de la collecte des données et nécessité de la CICTA en matière de statistiques ; formation à l'utilisation des systèmes de déclaration des données).

3. GROUPE CIBLE DE FORMATION

Les participants ciblés sont les techniciens spécialisés des États membres de la COMHAFAT travaillant en tant qu'observateurs des pêches sur les thoniers senneurs tropicaux relevant du mandat de la CICTA.

4. THEMATIQUES ET MODULES DE FORMATION

Cinq modules répartis au sein de deux grandes thématiques constitueront le socle de l'atelier de transfert des compétences et de renforcements de capacités.

Thématique 1 : *Objectifs et spécificités des missions d'observations scientifiques des navires de pêche définis par la CICTA.*

- **Module 1 :** Synthèse des mesures applicables de conservation et de gestion de la CICTA
- **Module 2 :** Description des objectifs, des tâches et des prérequis de la mission d'observation scientifique

Thématique 2 : *Méthodologie d'observation scientifique des pêches*

- **Module 3 :** Collecte d'informations sur les activités du navire et la configuration des engins de pêche.
- **Module 4 :** Techniques et méthodologie d'échantillonnage, de collecte de données biologiques et d'évaluation des captures d'espèces cibles capturées, de prises accessoires, et de rejets.
- **Module 5 :** Identification des thons, espèces assimilées et prises accessoires dans les pêcheries thonières tropicales.
- **Module 6 :** Introduction à l'utilisation de logiciel dédiés de collecte de données halieutiques : Cas d'Observe pour les pêcheries thonières tropicales.

5. METHODOLOGIE

La formation s'articulera autour de deux types d'approches complémentaires : (i) l'apprentissage à travers l'information (information fournie lors des présentations), et (ii) l'apprentissage à travers l'expérience (travail pratique dans certains des modules).

6. PLANNING ET LIEU DE FORMATION

L'atelier est planifié pour une durée de 3 jours, du 15 au 17 Mars 2022 à Assinie-Mafia (Côte d'Ivoire).

7. ÉQUIPE DE FACILITATION

La Formation sera assurée par le bureau d'études AFRICAN MARINE EXPERTISES (AMEXPERT). L'équipe de formation sera composée de :

- Dr AMANDE Monin Justin

- Dr BAIDAI Yannick Armel Diby

8. ÉQUIPE D'ORGANISATION

La préparation et la coordination générale de l'atelier sont assurées par le comité d'organisation composé de :

Institution	Nom et Prénoms	Email
COMHAFAT	Abdelouahed BENABBOU	Benabbou.comhafat@gmail.com
COMHAFAT	Hayat ASSARA	Hayat.comhafat@gmail.com
AMEXPART	Dr. Amandé Monin Justin	m.amande@africanmarineexpertises.com
AMEXPART	Dr Yannick BAIDAI	y.baidai@africanmarineexpertises.com

9. BESOIN MATERIEL ET MATERIEL DIDACTIQUE

6

- Prévoir un ordinateur par personne (ou à minima un ordinateur pour deux personnes) ;
- Une salle de formation doté d'un :
 - o Vidéoprojecteur,
 - o Tableau effaçable et marqueurs (bleu, noir et rouge),
 - o Imprimante noir et blanc pour les formulaires,
- KIT de formation :
 - o Clé USB pour les documents numériques (Guide d'identification des espèces, manuel, etc.),
 - o Manuel de formation,
 - o Stylos, crayons, gomme, bloc-notes.